Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse

Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo

Band: - (2019)

Heft: 31

Artikel: Stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et plan de

mesures associé

Autor: Käser, Christoph

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-880614

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et plan de mesures associé

A la fin de l'année 2019, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) aura été introduit dans tout ou partie de presque tous les cantons. C'est pourquoi la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 vise à ce que tous les thèmes RDPPF soient introduits dans la Suisse entière et à ce que le cadastre RDPPF soit étendu au besoin et/ou ponctuellement.

La vision constitue la base sur laquelle se fondent la stratégie et la planification opérationnelle à tous les niveaux du fédéralisme. Elle sert d'orientation claire pour les options de traitement actuelles et futures:

Le cadastre RDPPF

- contribue à accroître la sécurité du droit en matière de propriété foncière;
- met à disposition simplement, partout en Suisse, des informations foncières de droit public actuelles et fiables;
- est consultable en conjonction avec les informations du registre foncier, via un accès centralisé;
- constitue une source d'information officielle bien établie dans la population;
- aide l'administration à passer au numérique.

Axes principaux de la stratégie pour les années 2020 à 2023

On distingue trois axes principaux dans la stratégie pour les années 2020 à 2023:

1^{er} axe: introduction des thèmes RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse

Comprenant les 17 premiers thèmes RDPPF relevant du droit fédéral, le cadastre RDPPF est en service partout, en couvrant intégralement le pays de manière homogène.

2^{ème} axe: extension du contenu du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse

Le cadastre RDPPF est enrichi par des thèmes RDPPF supplémentaires relevant du droit fédéral tout en intégrant aussi les «RDPPF nouvelles ou en cours de modification» et les «RDPPF déployant un effet juridique anticipé».

3ème axe: développement ponctuel du cadastre RDPPF Dans l'optique de la stratégie 2024–2027, des projets prioritaires et des travaux préparatifs ponctuels visant le développement du cadastre RDPPF sont entrepris. Ils ciblent des clarifications pour l'introduction de thèmes RDPPF supplémentaires, l'accroissement de la sécurité juridique et le maniement d'autres types de restrictions.

Les cantons qui ne disposent pas encore d'une couverture territoriale complète doivent se focaliser sur le premier axe. Ceux dont le territoire est intégralement couvert doivent se concentrer sur le deuxième et le troisième axe.

Les axes principaux formulés dans la stratégie ont été décomposés en un ensemble de mesures concrètes, le niveau responsable (mesure du ressort de la Confédération et/ou des cantons) et le cadre temporel étant indiqués pour chacune d'entre elles.

La stratégie du cadastre RDPPF et le plan des mesures associé sont à la disposition de toute personne intéressée sur www.cadastre.ch → Service & publications → Publications.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales swisstopo, Wabern christoph.kaeser@swisstopo.ch